

REPUBLIQUE FRANCAISE – PREFECTURE DE LA LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Au titre de la police de l'eau
(code de l'environnement – Livre II – Titre I^{er})**

Réhabilitation du barrage des Plats sur la commune de St-Genest-Malifaux,

Sont concernées les communes de :

- St-Genest-Malifaux, Firminy, Fraisses, Jonzieux, Marlhes, St-Paul-en-Cornillon et Unieux pour le département de la Loire.

- Aurec-sur-Loire, Dunières, La Chapelle-d'Aurec, Pont-Salomon, St-Didier-en-Velay, St-Ferréol-d'Auroure, St-Just-Malmont, St-Romain-Lachalm, St-Victor-Malescours et la Séauve-sur-Semène pour le département de la Haute-Loire.

pétitionnaire : Syndicat des barrages

A la demande du pétitionnaire visé ci-dessus et suivant un arrêté interpréfectoral du 6 janvier 2012, le projet sera soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, Livre II – Titre I^{er} " Eau et Milieux aquatiques – Activités, installations et usage ".

Cette enquête publique sera ouverte du **31 janvier au 2 mars 2012** inclus sur le territoire des communes de Firminy, Fraisses, Jonzieux, Marlhes, St-Genest-Malifaux, St-Paul-en-Cornillon et Unieux pour le département de la Loire. Aurec-sur-Loire, Dunières, La Chapelle-d'Aurec, Pont-Salomon, St-Didier-en-Velay, St-Ferréol-d'Auroure, St-Just-Malmont, St-Romain-Lachalm, St-Victor-Malescours et la Séauve-sur-Semène pour le département de la Haute-Loire. Durant cette période, toute personne qui souhaite s'informer sur le projet pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en mairies aux jours et heures d'ouverture habituels de chacune d'elles.

Dans les communes de **SAINT-GENEST-MALIFAUX** et de **LA SEAUVE-SUR-SEMENE**, désignées siège d'enquête, sera annexé au dossier un registre d'enquête pour que chacun puisse consigner le cas échéant ses observations. Elles peuvent être remises par écrit, **avant la clôture de l'enquête**, à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur mairie de **SAINT-GENEST-MALIFAUX** (42660) ou de **LA SEAUVE-SUR-SEMENE** (43140).

Monsieur Jean-Paul MATRAY, ingénieur en génie civil en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur assurera les permanences en mairie les jours suivants :

• **à St-Genest-Malifaux :**
mardi 31 janvier 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
vendredi 17 février 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
vendredi 2 mars 2012 de 14 H 00 à 17 H 00

à La Séauve sur Semène :
mercredi 8 février 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
mardi 28 février 2012 de 9 H 15 à 12 H 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairies siège d'enquête précitées, ainsi qu'à la préfecture de la Loire et de la Haute-Loire et à Direction Départementale des Territoires de la Loire.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairies concernées par l'opération, ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de ces communes et sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements projetés.

SAINT-ETIENNE, le - 6 JAN. 2012